
Maître d'ouvrage : Avril 2015
AGAM
PNCaI

Paysagistes & urbanistes
+ 00 33 1 40 02 09 05
213, rue du faubourg
Saint Antoine
75011 Paris
FRANCE

www.coloco.org

Maître d'oeuvre :
coloco
+
Gilles Clément
+
ONF
+
Stéphane Bosc

Plan de paysage du Parc national des Calanques



Maître d'ouvrage : Avril 2015
AGAM
PNCaI

Maître d'oeuvre :
coloco
+
Gilles Clément
+
ONF
+
Stéphane Bosc

Paysagistes & urbanistes
+ 00 33 1 40 02 09 05
213, rue du faubourg
Saint Antoine
75011 Paris
FRANCE

www.coloco.org

Plan de paysage du Parc national des Calanques

**DIAGNOSTIC
SYNTHÉTIQUE**

06 / 04 / 2015

Un Plan de Paysage pour le Parc national des Calanques

L'édito des présidents

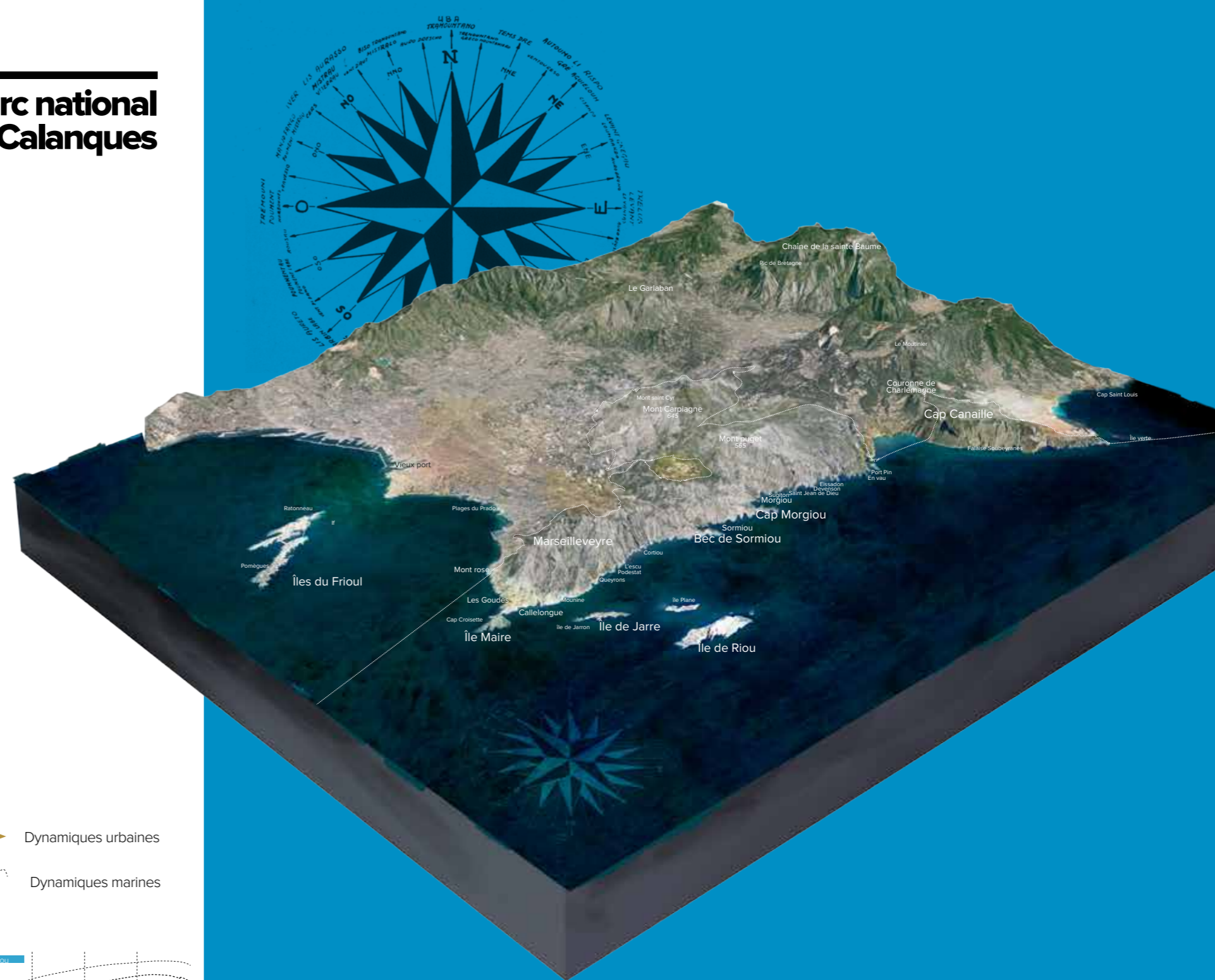
L'AGAM et le Parc national des Calanques, co-lauréats d'un appel à projet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, conduisent en partenariat l'élaboration du Plan de Paysage du Parc national des Calanques.


Cette démarche conjointe est une volonté de conjuguer des enjeux d'aménagement et de développement durable sur des territoires terrestres et marins emblématiques. La présence d'espaces aux caractéristiques environnementales exceptionnelles aux franges d'une vaste métropole méditerranéenne constitue un véritable défi. Le Plan de Paysage qui se veut avant tout un document de référence, nous permettra à tous, élus, techniciens, usagers, de connaître et de cibler les espaces de grande valeur, leurs enjeux en terme de préservation, de mise en valeur dans une démarche qui prend en compte les dynamiques urbaines et naturelles.

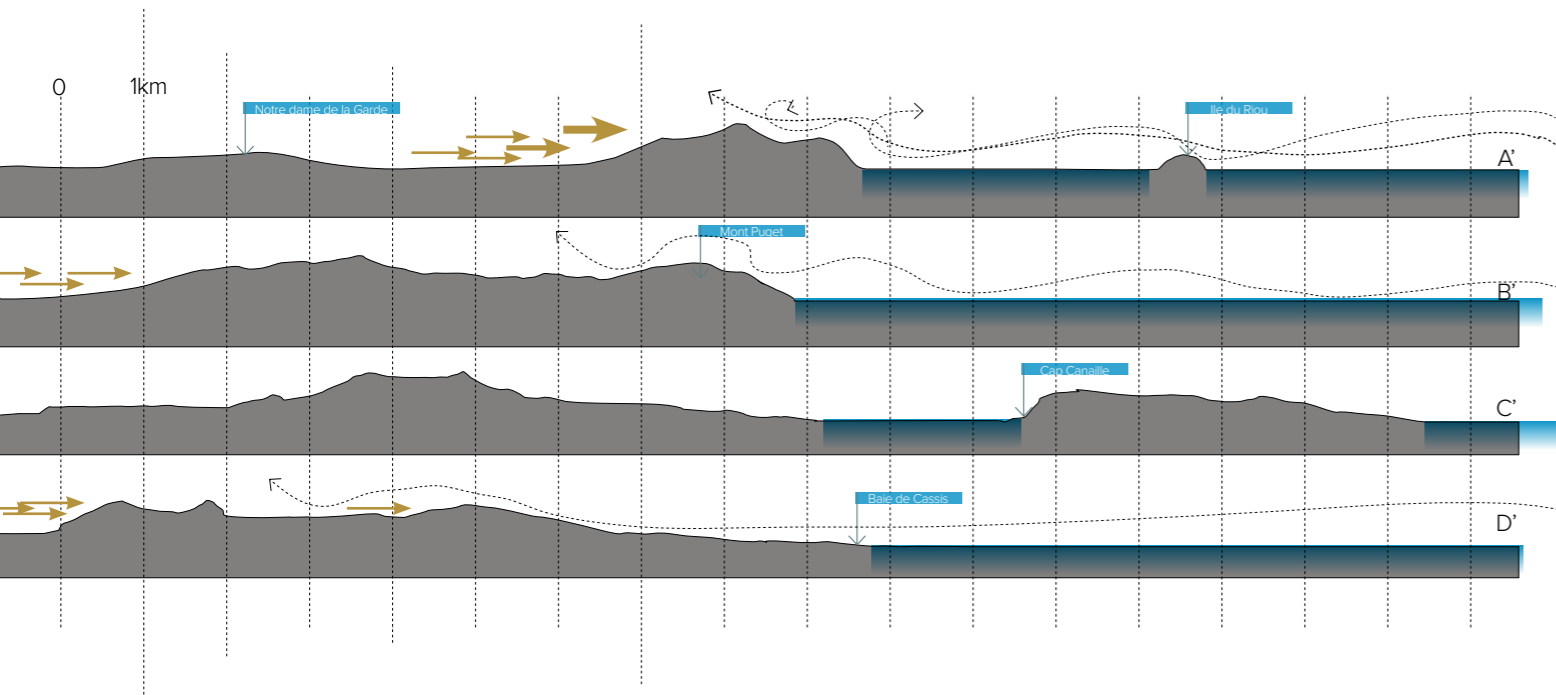
L'objectif, ici, n'est pas de figer mais, bien au contraire, d'apprendre à vivre ensemble pour que ces richesses naturelles bénéficient durablement à tous, habitants, riverains, usagers. Les paysages participent aux dynamiques permanentes qui les transforment. Nous devons les comprendre, les voir et, parfois, revisiter nos propres perceptions. La portée de cette démarche par nos deux structures est une occasion de croiser outils de planification, de protection, charte du parc, au service de cette nature qui héberge des sites urbains. C'est bien de cadres de vie dont il s'agit, de patrimoines chers aux habitants, d'une attractivité de notre territoire. Le Plan de Paysage nous invite à mieux partager ces atouts.

Laure Agnès Caradec
Présidente du CA de l'AGAM

Didier Réault
Président du CA du Parc national des Calanques



→ Dynamiques urbaines
 Dynamiques marines



Le seul parc national à la fois littoral et périurbain d'Europe

Un des sites les plus remarquables de France en lisière sud de Marseille

Un parc national urbain en limite sud de la deuxième plus grande ville de France

Sommaire	p.1
Un Plan de Paysage pour le Parc national des Calanques Une démarche participative pour imaginer ensemble les paysages de demain	p.2
Un Parc national de dimension internationale Les Parcs nationaux métropolitains dans le monde	p.3
Un Parc national de dimension métropolitaine Le massif des Calanques dans une chaîne de massifs.....	p.4
Un grand territoire, de grandes démarches Les défis du plan de paysage.....	p.5
Les entités paysagères Un paysage naturel façonné par l'homme	p.6/7
Les milieux naturels Les richesses d'une végétation typiquement méditerranéenne.....	p.8
La part du feu Des paysages soumis aux éléments.....	p.9
Les franges urbaines du Parc Une lisière à activer.....	p.10
Les espaces urbanisés et accès Approches du Parc et accessibilité.....	p.11
Les acteurs et l'organisation de la gestion du territoire Une vision commune entre acteurs du territoire	p.12
Retours sur le terrain Préconisations et perspectives	p.13
En conclusion	p.14
CARTE DES ENJEUX	
Nature et biodiversité	p.15
Environnement et milieux naturels	p.16
Urbanisation et franges	p.17
Accueil du public et usages	p.18
Gestion du feu	p.19
Synthèse	p.20



Les différents acteurs du PNCaI



Localisation du PNCaI en France et Localisation du PNCaI dans les Bouches-du-Rhône

Un Plan de Paysage pour le Parc national des Calanques



L'horizon du Massif des Calanques vers l'Est, depuis les îles du Frioul - photo coloco

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en oeuvre, est fortement liée à l'implication de tous les partenaires (élus et responsables des différentes collectivités concernées, techniciens, propriétaires fonciers, associations, usagers, résidents et visiteurs...)

Une vision prospective à partager

Les espaces agricoles et les espaces au cœur du Parc sont protégés. En revanche, par la présence même du Parc national et le renouveau général de la ville de Marseille, la pression foncière sur les espaces urbains est très forte. À cette demande s'ajoute une problématique liée aux risques (incendie, inondation,...). Lancer un dialogue sur la base du paysage est une opportunité majeure pour conduire l'action des acteurs locaux dans un partenariat entre le Parc national et les collectivités territoriales.

Le SCoT de Marseille Provence Métropole, puis les PLU de Marseille et de La Ciotat ont été réalisés parallèlement à la création du Parc national. L'aménagement de grandes structures viaires (Bus à haut niveau de service, boulevard urbain, gares, développement des modes de circulation douces...) prévu sur le territoire du Plan de Paysage sont également des opportunités pour améliorer les mobilités et l'accessibilité entre les portes d'entrée du Parc national et le tissu urbain alentour. D'autres projets de remise en valeur du patrimoine émergent au sein du Parc et de son aire d'adhésion actuelle.

Les conventionnements réguliers entre le Parc national et les collectivités pour l'application d'une charte offrent de fortes opportunités pour traduire, opérationnellement et réglementairement parlant, le Plan de Paysage. Concernant les espaces situés en cœur de parc, les actions seront naturellement inscrites dans les contrats d'objectifs de la charte.

La convention européenne du paysage

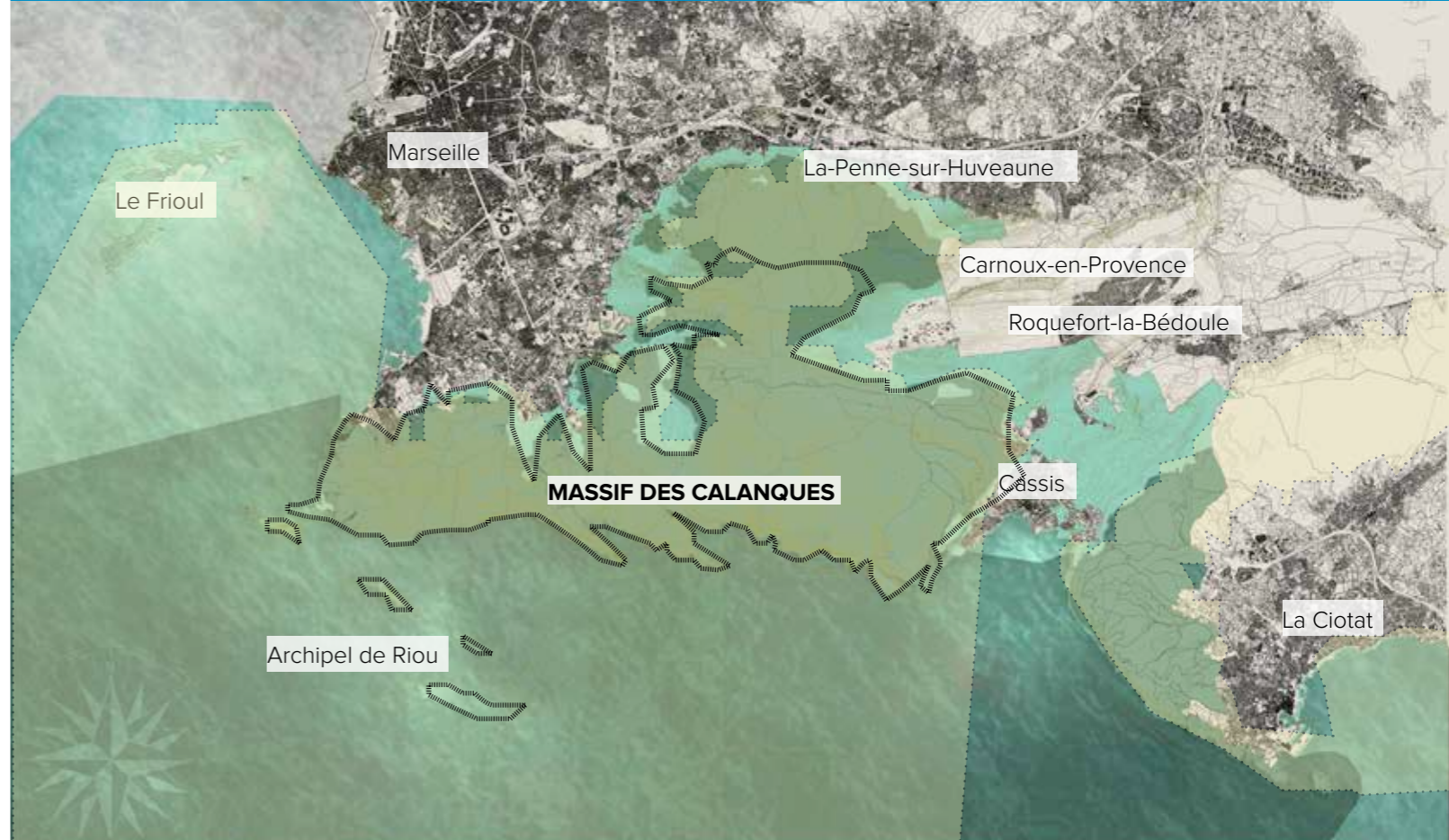
Ratifiée en 2006 par la France, la convention européenne du paysage constitue le cadre des politiques publiques en matière de paysage. Elle donne une définition juridique du paysage : « *partie du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Les objectifs de qualité paysagère établis par les Plans de Paysage correspondent aux « aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Ils incitent à ne pas se limiter aux paysages remarquables mais à intégrer également les paysages du quotidien et les paysages dégradés.




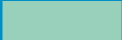


Les éléments constitutifs du territoire, Vue des Calanques vers l'est depuis la corniche du Cap Canaille - dessin coloco



Une démarche participative pour imaginer ensemble les paysages de demain



Les limites de protection

-  Limite du Parc national des Calanques
-  Limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
-  NATURA 2000
-  Site classé



- Objectifs :**
- Appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et définir les cadres d'évolution
 - Fabriquer un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (protection, gestion, aménagement)
 - Conforter une démarche de projet qui met en cohérence des dynamiques à l'oeuvre au travers du dialogue entre les acteurs
 - Créer un Plan d'actions à plusieurs échelles, pour planifier les interventions concrètes dans les temps de projet

Carte des aires des limites et des zones de protection - carte coloco

Un Parc national de dimension internationale

Le classement du massif des Calanques en Parc national change la vision commune de ce territoire. La reconnaissance de l'exception de cet espace naturel et culturel définit une ligne de conduite de l'excellence concernant la gestion et la vision commune du Parc national en interface avec des milieux.

Afin d'établir les principes d'un Plan de Paysage pour un Parc national il paraît nécessaire d'en saisir l'unicité : ce qui, à travers le monde, le différencie de tous les autres.

L'identité du Parc

Le Parc national des Calanques figure parmi les dix parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Les éléments qui les distinguent les uns des autres sont assurément nombreux mais le caractère urbain ou péri-urbain constitue, en soi, leur principal point commun.

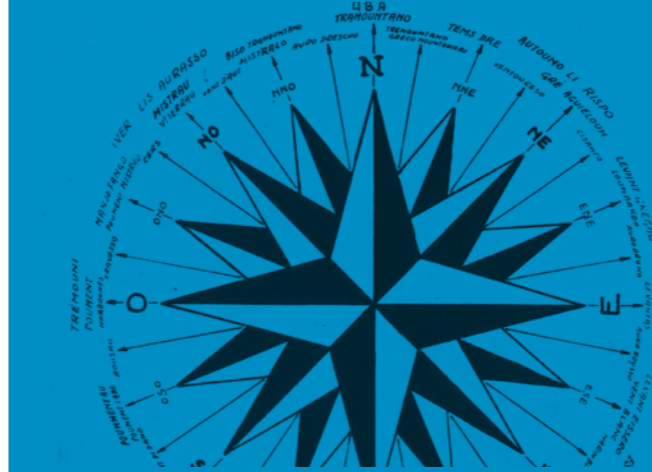
Ainsi, dans quel registre de constitution du paysage faut-il puiser pour trouver les éléments de singularité qui signent l'unicité de l'un ou de l'autre ?

Les limites du Parc

Il est souvent questions des limites du Parc. Celles-ci pourraient constituer, en partie, ses singularités.

Coté mer, on peut estimer fixer les limites du parc terrestre à la ligne de côte. Cependant le parc continue sous le niveau de la mer. La possibilité d'une délimitation, ici, est complexe à moins qu'elle ne se détermine à partir de l'arbitraire administratif.

Coté terre, plutôt que de s'en tenir aux partitions cadastrales ou aux fonctions de circulation et présences du bâti - qui sont des éléments soumis à l'évolution des politiques humaines - la force du géo-design créée par l'originalité du socle karstique constitue un ensemble homogène rare d'un point de vue géologique et simple d'un point de vue cartographique. Il semble donc judicieux de s'appuyer sur ce tracé naturel et historique neutre.



Les Parcs nationaux métropolitains dans le monde

Table Mountain national Park

Cape Town - South Africa

Superficie de la ville : 2 455 km²
Population métropolitaine : 3.9 millions

IUCN Catégorie II
25 000 hectares à terre
100 000 ha en mer (Océan Atlantique)

Wetland center

London

Superficie de la ville : 1572 km²
Population métropolitaine : 8 millions

IUCN Catégorie IV
42 hectares à terre

Mountains national Recreation Area

Santa Monica - Los Angeles

Superficie de la ville : 1302 km²
Population métropolitaine : 3,8 millions

IUCN Catégorie V
63 000 hectares à terre

Tijuca national Park

Rio de Janeiro - Brezil

Superficie de la ville : 1260 km²
Population métropolitaine : 6,3 millions

IUCN Catégorie V
63 000 hectares à terre

Blue and John Crow Mountains national Park

Kingston - Jamaïque
Hong Kong

Superficie de la ville : 1104 km²
Population métropolitaine : 580 000 mille

IUCN Catégorie II
580 000 hectares à terre

Comment définir un rapport spécifique à une nature métropolitaine dans le contexte Marseillais ?



Table Mountain National Park, Cape Town - South Africa



Country Parks, Hong Kong



Blue and John Crow Mountains National Park, Kingston - Jamaica



Wetland center, London - UK



Mountains National Recreation Area, Santa Monica - Los Angeles - USA



Nairobi National Park, Nairobi - Kenya



Country Parks

Hong Kong

Superficie de la ville : 1104 km²
Population métropolitaine : 7 millions

IUCN Catégorie V
44 000 hectares à terre
1 430 hectares en mer

Nairobi national Park

Nairobi

Superficie de la ville : 696 km²
Population métropolitaine : 3 millions

IUCN Catégorie II
11 700 hectares à terre

Royal national Park

Sidney - Australie

Superficie de la ville : 605 km²
Population métropolitaine : 4,7 millions

IUCN Catégorie II
16 000 hectares à terre

Séoul national Park

Séoul, république de Corée

Superficie de la ville : 605 km²
Population métropolitaine : 2,5 millions

IUCN Catégorie V
8 000 hectares à terre

Parc national des Calanques

Marseille - France

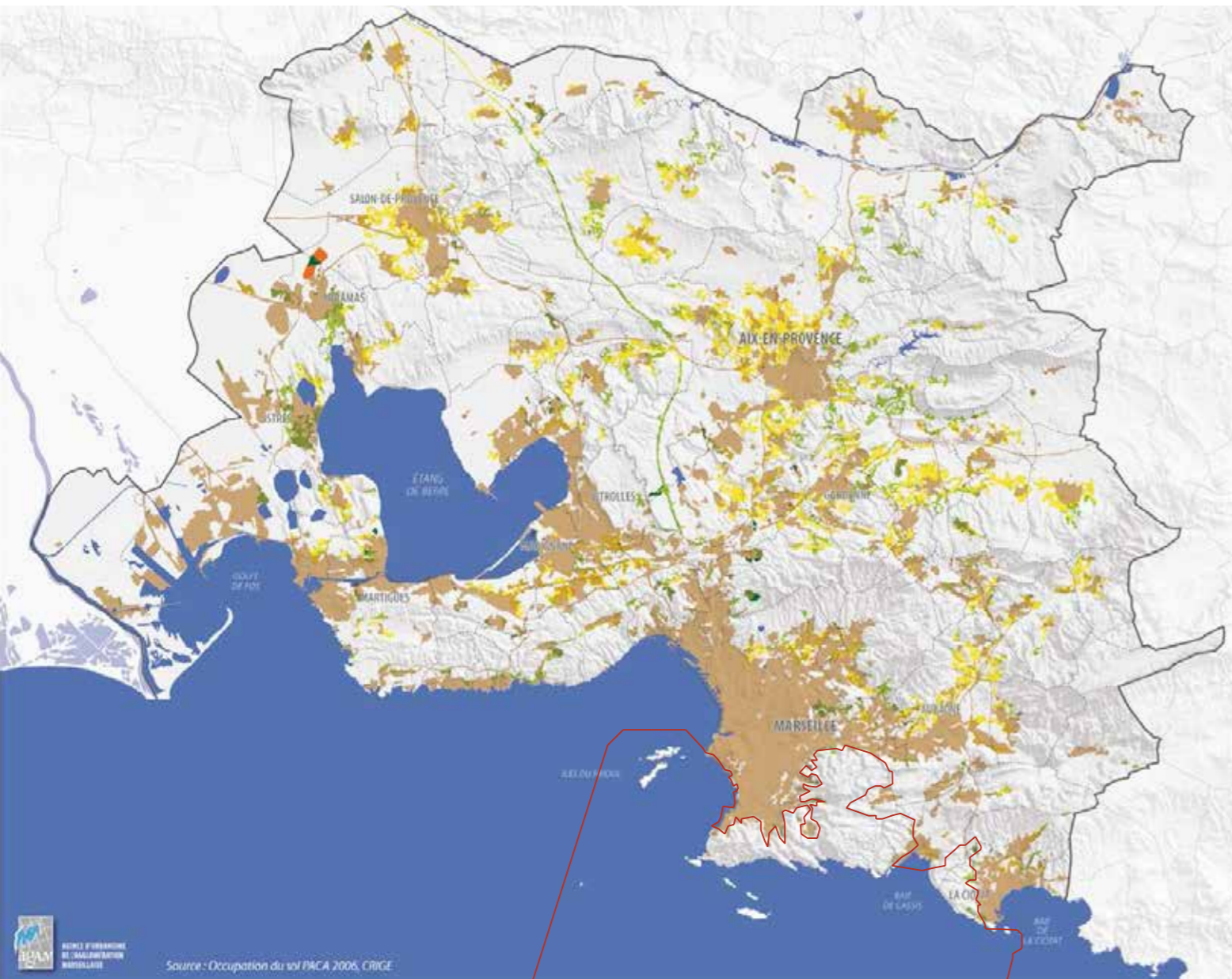
Superficie des villes : 241 km²
Population métropolitaine : 1,5 millions

IUCN Catégorie II
8500 hectares à terre
43500 hectares en mer

Un Parc national de dimension métropolitaine

Le territoire concerné, terrestre et marin, urbain et naturel, présente des zones très différentes et parfois même en opposition. Il se caractérise par de nombreux espaces de contact telles que les zones littorales et les interfaces ville-nature. Ces zones devront être au centre du projet car elles sont le support de nombreuses problématiques actuelles. Les paysages naturels remarquables, quant à eux, font déjà l'objet d'une réglementation forte.

Une grande partie du Parc national est située dans la zone Natura 2000 : Calanques et îles Marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet. Il s'agit d'un espace riche où sont dénombrés plusieurs espèces protégées. Dans le cadre de ce Plan de Paysage, l'objectif de protection devient la conservation de dynamiques d'évolution des paysages et une reconnaissance de ces qualités par les différents publics.

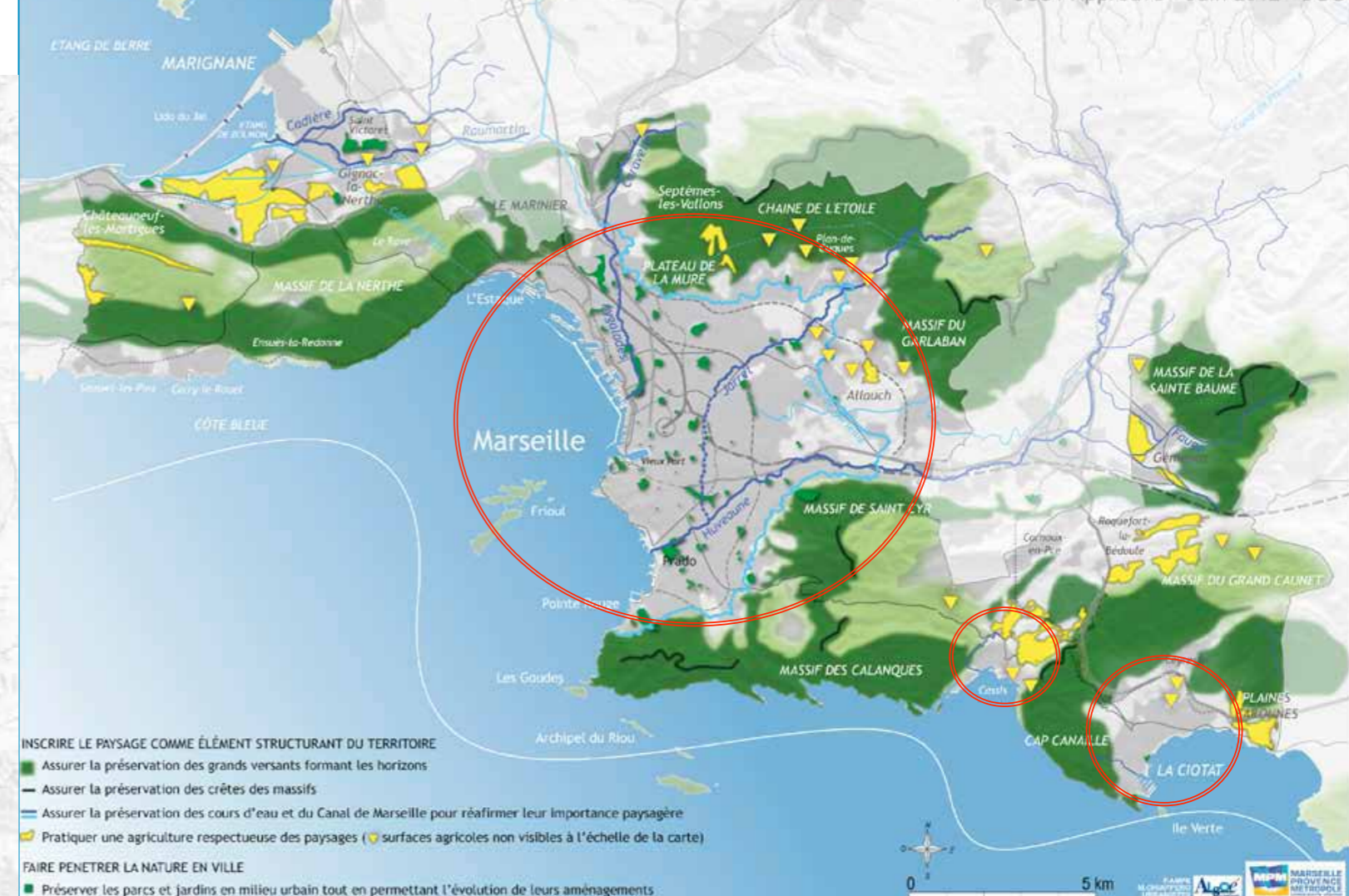


VARIATION DE L'URBANISATION

- Urban stable et densification 1988-2006
- Urbanisation sur espace agricole 1988-1999
- Urbanisation sur espace agricole 1999-2006
- Urbanisation sur espace naturel 1988-1999
- Urbanisation sur l'espace naturel 1999-2006
- Limites Aix-Marseille-Provence
- Limites communales
- Périmètre du Parc



Le massif des Calanques dans une chaîne de massifs



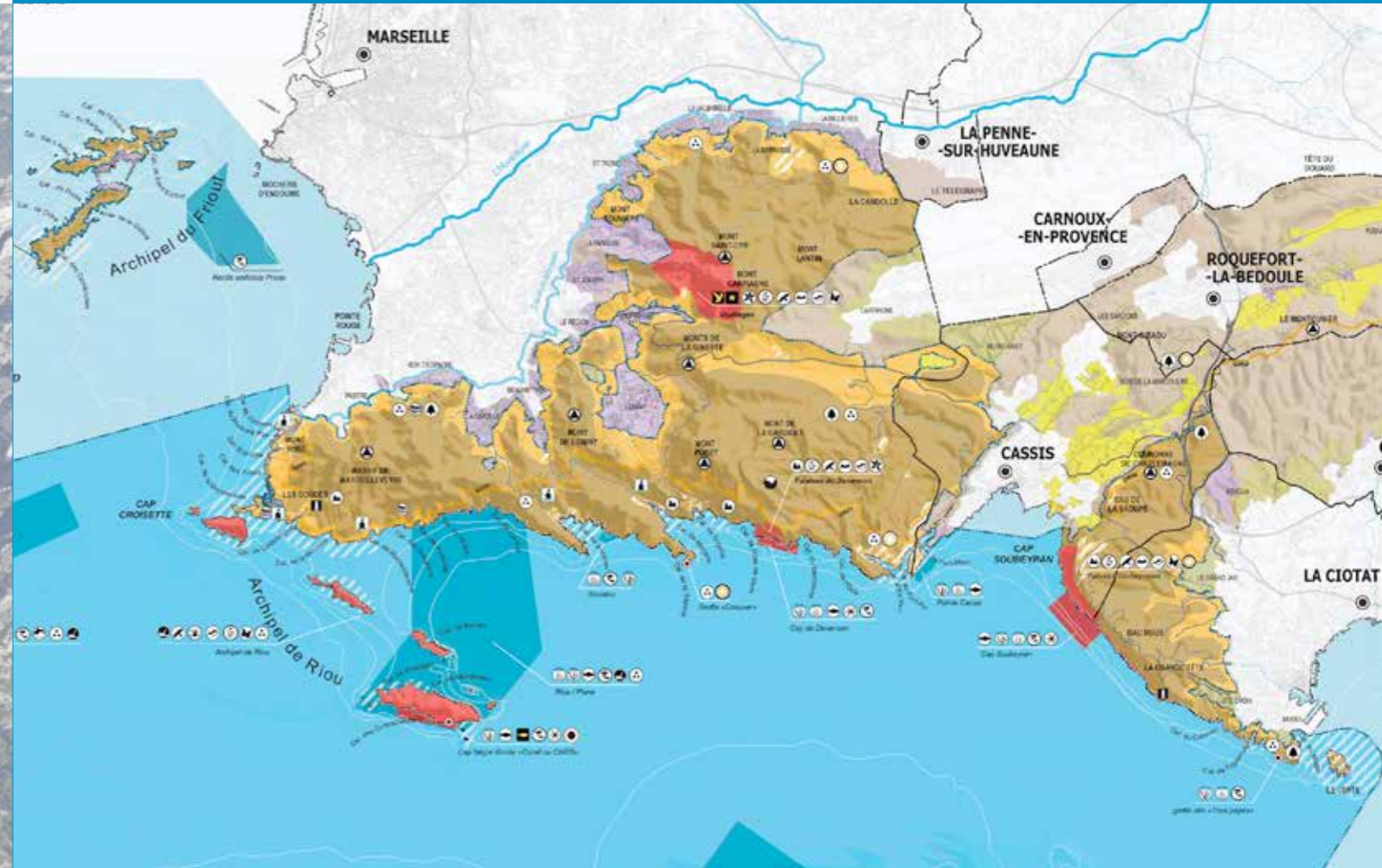
Objectifs :

- Considérer le vivant comme une priorité à toutes réflexions sur le territoire
- Protéger les processus écologiques de grande envergure
- Renforcer les services écosystémiques
- Protéger les espèces et les communautés particulières qui nécessitent de vastes zones d'habitat non perturbé
- Fournir un «pool» de ces espèces pour aider à peupler les zones adjacentes
- Informer et intéresser les visiteurs sur la nécessité et le potentiel des programmes de conservation
- Soutenir un développement économique durable
- Faire connaître les dynamiques végétales à l'œuvre
- Associer les visions de protection et d'intervention
- Préserver les dynamiques d'évolution

Un grand territoire, de grandes démarches

"Le territoire n'existe pas par nature. Le territoire n'est pas une chose mais un ensemble de relations. Le territoire est le résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains et le milieu ambiant."

Alberto Magnaghi. La biorégion urbaine, eterotopia. 2010



Les défis portés par la création du Parc national découlent directement des principaux éléments contribuant à son caractère :

- l'indéfectible lien entre mer et terre,
- la péri-urbanité profondément inscrite dans la géographie et l'histoire,
- l'identité de la Provence méditerranéenne.

Le Plan de Paysage des Calanques devra privilégier les projets permettant de limiter l'artificialisation des lieux, renforcer l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements en vue de préserver l'aspect naturel du site et la tranquillité des lieux.

Le Plan d'action du Plan de Paysage devra prendre en compte des objectifs de diverses natures sans avoir la prétention d'être exhaustif. La réhabilitation et la valorisation des milieux ruraux ou des interfaces ville/nature constitue une priorité pour le Parc. La mise en valeur du patrimoine bâti et culturel pourra être pensée en parallèle avec l'accueil de tous les publics dans le but de sensibiliser ces derniers.

Les objectifs de protection du patrimoine

La charte du Parc national définit quatre grands objectifs de protection du patrimoine :

- A- Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine
- B- Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux
- C- Préserver et valoriser la richesse culturelle de la Méditerranée provençale
- D- Faire du cœur un espace de nature d'exception pour l'accueil, la découverte et la sensibilisation des publics.

Ce sont ces objectifs qui fondent les grands défis du plan de paysage.

LES VOCATIONS POUR LE CŒUR			TRONC	MER
C1	Reserve à vocation de réserve biologique			
C2	Reserve à vocation naturelle			
C3	Reserve à vocation d'écueil et d'implantation de la biodiversité			
C4	Reserve à vocation d'implantation de programmes de réhabilitation			
C5	Reserve à vocation de traitement scientifique			

LES VOCATIONS POUR L'ŒIL D'ENFERMÉ			TRONC
A1	Reserve à vocation naturelle		
A2	Reserve à vocation agricole		
A3	Reserve à vocation d'écueil et d'implantation de programmes de réhabilitation		
A4	Reserve à vocation de nature isolée		

LES VOCATIONS POUR L'ŒIL MARITIME ADJACENTS			MER
C2	Reserve à vocation naturelle		
C3	Reserve à vocation d'écueil et d'implantation de programmes de réhabilitation		
C4	Reserve à vocation de traitement scientifique		

LA PROTECTION DES PATRIMOINES

Préserver et valoriser le patrimoine culturel

- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel
- Patrimoine bâti
- Patrimoine paysager
- Patrimoine industriel
- Patrimoine maritime
- Patrimoine scientifique
- Patrimoine agricole
- Patrimoine forestier
- Patrimoine géologique
- Patrimoine archéologique
- Patrimoine linguistique
- Patrimoine ethnographique
- Patrimoine historique
- Patrimoine littéraire
- Patrimoine scientifique
- Patrimoine technique
- Patrimoine artistique
- Patrimoine scientifique
- Patrimoine technique
- Patrimoine artistique

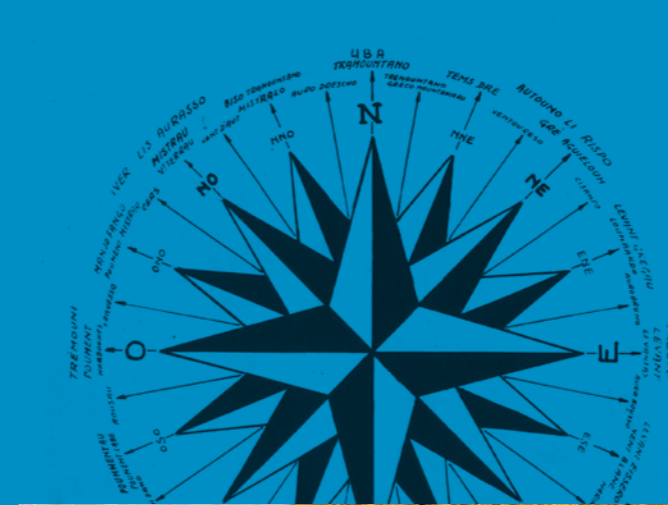
- ### Objectifs :
- Permettre la compréhension et l'appropriation du territoire
 - Placer le respect du paysage en clé de voûte de la politique d'aménagement du Parc
 - Travailler sur l'interface ville/nature
 - Travailler sur le partage de la démarche de l'élaboration avec les habitants
 - Insister sur l'analyse des paysages, «le dialogue avec ceux qui les font et les vivent» ainsi que sur les dynamiques naturelles

Les entités paysagères

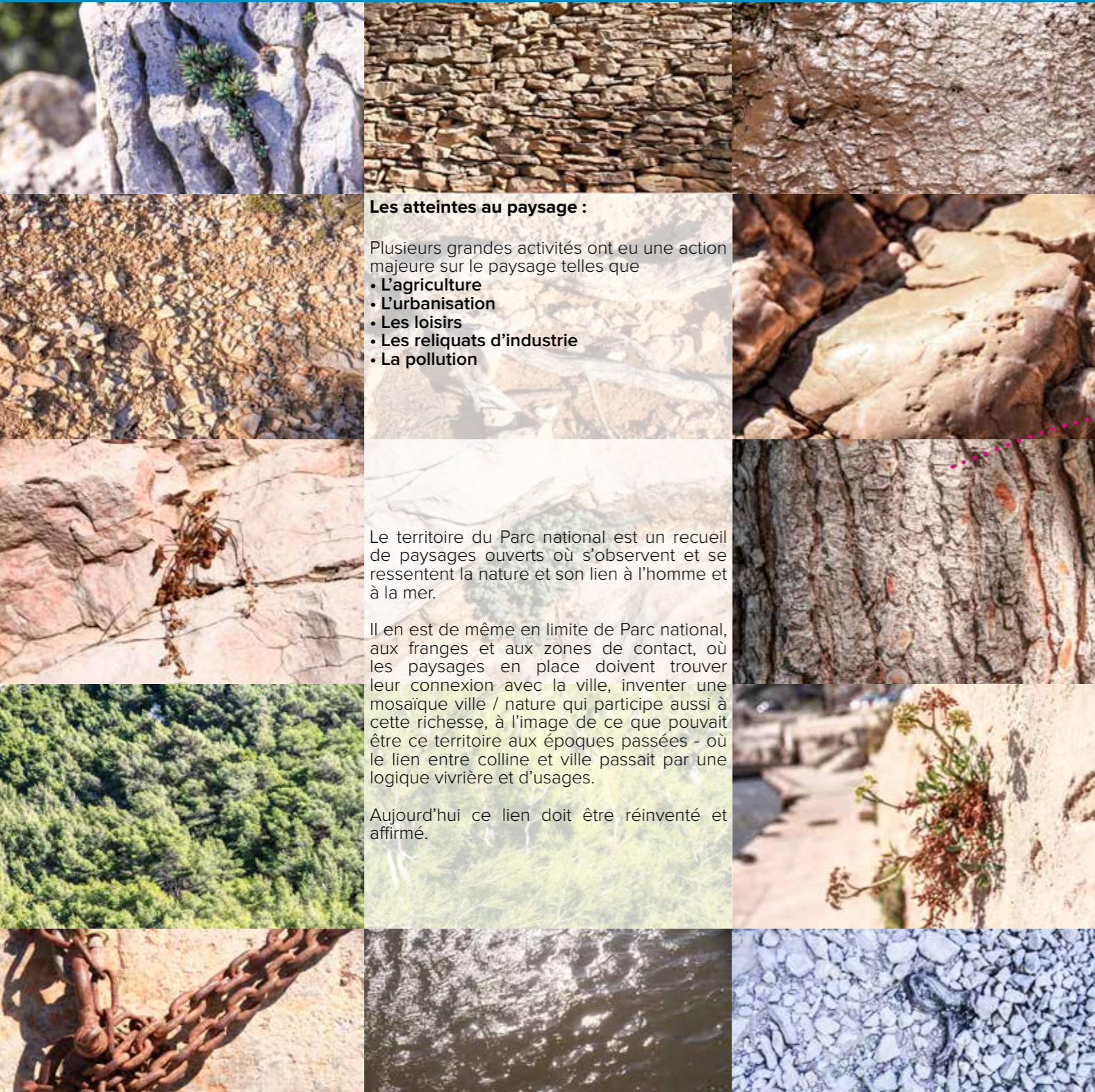
Il ne s'agit pas de délivrer dans le Plan Paysage une synthèse exhaustive des habitats et des espèces, dont les répartitions, les dynamiques et les enjeux de conservation sont détaillés dans les DOCOBs Natura 2000 du site «Calanques, îles Marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet». Il s'agit plutôt, ici, d'apporter une vision globale à l'échelle du

territoire de ce qui fait la richesse des mosaïques d'espaces, créant ainsi les paysages d'aujourd'hui afin d'anticiper une vision dynamique, si tant est qu'elle puisse être faite, sur leur évolution future.

Un paysage naturel façonné par l'homme



Comment préserver la nature dans une vision évolutive qui combine les dynamiques à long terme?



Les atteintes au paysage :

Plusieurs grandes activités ont eu une action majeure sur le paysage telles que

- L'agriculture
- L'urbanisation
- Les loisirs
- Les reliquats d'industrie
- La pollution

Le territoire du Parc national est un recueil de paysages ouverts où s'observent et se ressentent la nature et son lien à l'homme et à la mer.

Il en est de même en limite de Parc national, aux franges et aux zones de contact, où les paysages en place doivent trouver leur connexion avec la ville, inventer une mosaïque ville / nature qui participe aussi à cette richesse, à l'image de ce que pouvait être ce territoire aux époques passées - où le lien entre colline et ville passait par une logique vivrière et d'usages.

Aujourd'hui ce lien doit être réinventé et affirmé.



Les limites et pressions

- limite du Parc national des Calanques
- limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
- Principales infrastructures routières sur le territoire
- Impact et pression urbain sur l'emprise du Parc
- limite entre les paysages d'appartenances au domaine maritime et ceux du domaine terrestre

Les entités paysagères

- Entité paysagère du massif des Calanques
- Entité paysagère urbaine du rade de Marseille
- Entité paysagère des monts de Saint Cyr
- Entité paysagère de l'anse de Cassis
- Entité paysagère de la baie de la Ciotat
- Entité paysagère de la plaine de l'Huveaune
- Entité paysagère du massif de sainte Beaulme
- Entité paysagère de l'Etoile Gariaban
- Entité paysagère de la Gineste
- Entité paysagère du Frioul



Objectifs :

- Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine
- Préserver les paysages
- Préserver et valoriser la richesse culturelle

Les entités paysagères

Un paysage naturel façonné par l'homme



Entité paysagère du massif des Calanques

Espace littoral ouvert sur la mer abritant les paysages grandioses qui portent l'attractivité et l'imaginaire du territoire. C'est le terrain d'aventure par excellence où vit la biodiversité la plus riche et la plus fragile.

Entité paysagère urbaine de la rade de Marseille

L'urbanisation a gagné les espaces agricoles autour de noyaux villageois du 19ème siècle confrontant, toujours plus fortement depuis une quarantaine d'année, la ville avec les espaces naturels forestiers.

Entité paysagère de l'archipel du Frioul

Point focal de la rade de Marseille, il est le territoire le plus visible du Parc national. Archipel au patrimoine militaire et sanitaire majeur dont le projet immobilier inachevé des années 70, dans des espaces militaires et d'extraction de roches surdimensionnés, donne un aspect d'abandon.

Petites îles de grande richesse écologique, de grand patrimoine historique, de grande fréquentation : un concentré de parc national

Entité paysagère des monts de Saint Cyr

Point culminant du parc national. Colline provençale à la végétation appauvrie par un passage trop fréquent du feu, il offre un arrière-plan d'ubac à la vallée de l'Huveaune.

Entité paysagère du plateau de Carpiagne

Espace de garrigue sur un sol calcaire karstique duquel la mer et la ville ne sont pas visible. L'exploitation des ressources (pâtures, chaux...) et les incendies ont appauvri les sols.

Entité paysagère de l'anse de Cassis

Baie étroite glissée entre le massif des Calanques et les falaises de l'ubac de Roquefort-la-Bédoule au Cap Canaille. Le sol marneux et le climat plus protégé rend le territoire propice pour la vigne. Le vignoble, du littoral jusqu'aux forêts en pied de falaises, caractérise le paysage.

Entité paysagère de la baie de la Ciotat

Cirque, calcaire au nord et de grès et de poudingue au sud, ouvert au sud-est sur la baie et la ville de la Ciotat qui occupe maintenant la toute la plaine. Espace de garrigue et de forêt sous influence littorale.

Entité paysagère de la plaine de l'Huveaune

Une des deux voies terrestres d'accès à Marseille. Plaine agricole nichée entre la Sainte Baume, le Garlaban et les Calanques, elle s'est largement urbanisée depuis une cinquantaine d'années.

Entité paysagère de l'Etoile Garlaban

Massif de collines provençales délimitant le nord-est de Marseille

Entité paysagère du massif de Sainte Baume

Point culminant du territoire poursuivant le paysage montagneux vers l'Est. Cœur de nature où le lien direct avec le Parc national est à conserver.

Les objectifs des cahiers de recommandations :

A l'échelle de chaque entité paysagère, le cahier de recommandations constitue une boîte à outils permettant d'apporter une lecture des dynamiques à l'œuvre et les questionnements à avoir en amont de tous les projets. Il contient également des recommandations en termes de vocabulaire paysager à privilégier suivant les entités paysagères étudiées.



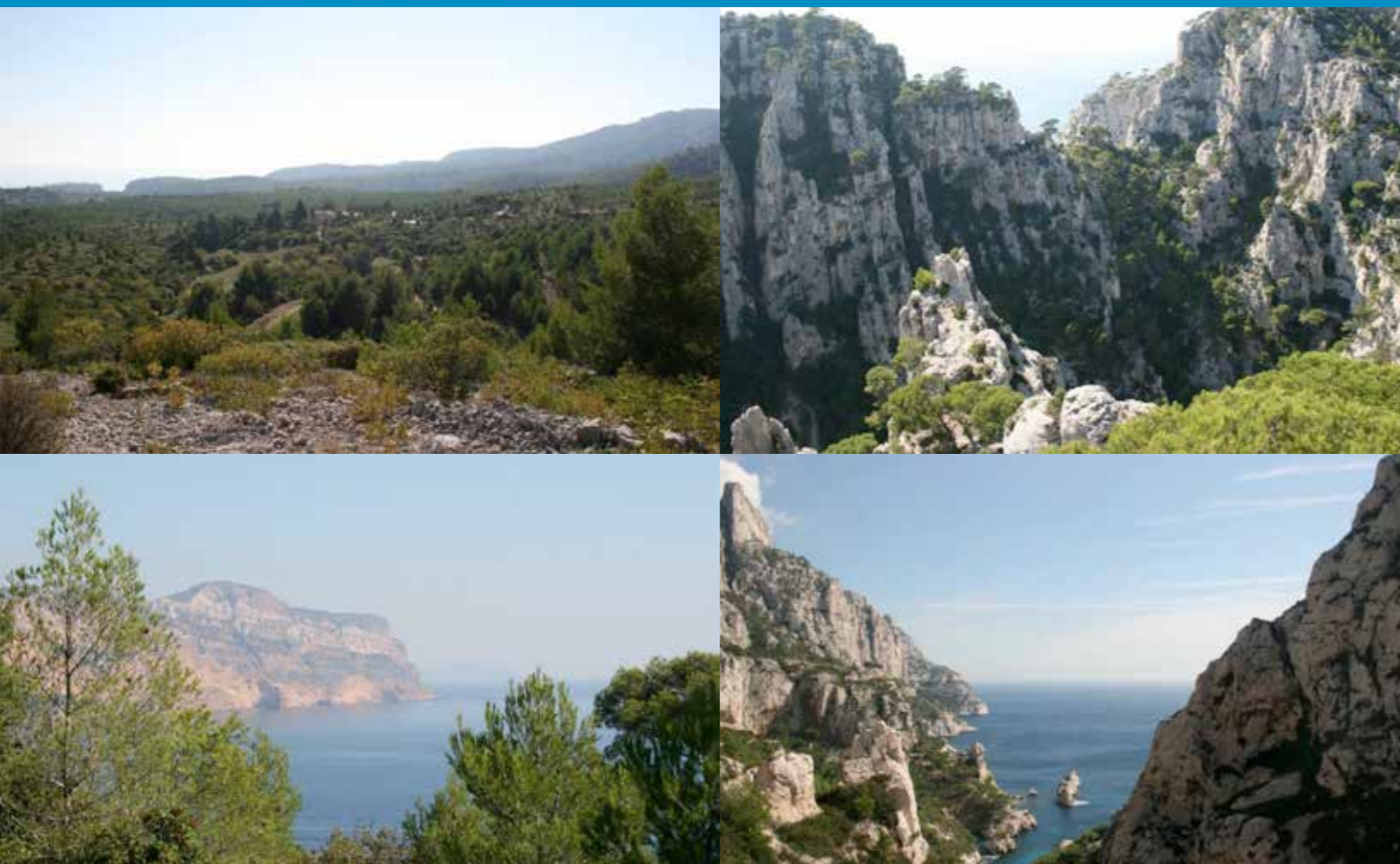
Les milieux naturels

Le Parc national des Calanques illustre un panel de paysages représentatifs des milieux naturels qu'il abrite. Il est possible d'y trouver des milieux ouverts voire essentiellement rocheux. C'est le cas de la plupart des espaces verticaux et des espaces d'éboulis. Ceux-ci peuvent héberger quelques espèces végétales rares, parfois des espèces protégées comme la Sabline de Provence. Ces milieux ont généralement leur fonctionnement propre, la dynamique naturelle y est assez lente, et peut selon les cas, être fortement influencée par la fréquentation du massif.

Les milieux de garrigue sont également bien représentés, souvent sur les hauteurs, les espaces tourmentés à l'Ouest du massif de Marseilleveyre ou les espaces ayant subi un incendie récent. Ils peuvent, quant à eux, être relativement stables et rester en l'état, ou connaître des dynamiques

de fermeture et de colonisation par des espèces arborées - généralement le pin d'Alep comme l'est en grande partie la surface du massif. Tantôt sous la forme de pinèdes climaciques en bord de mer tantôt par la présence de futaies assez âgées comme celles de Luminy ou de jeunes futaies, comme celles issues de la régénération post-incendie de 1990, le pin d'Alep possède une dynamique forte sur le massif. Sur certaines stations, souvent en vallon, il est possible de rencontrer des peuplements de chênes, verts et blancs, plus ou moins denses. Ceux-ci sont généralement présents dans les espaces ayant été préservés par les incendies depuis plusieurs décennies. Ces milieux, si ils ne sont pas perturbés évoluent lentement.

Les mosaïques d'habitats du Parc - Un morcellement et des pressions



Les milieux naturels du Parc des Calanques - photos ONF

Des milieux naturels artificiels :

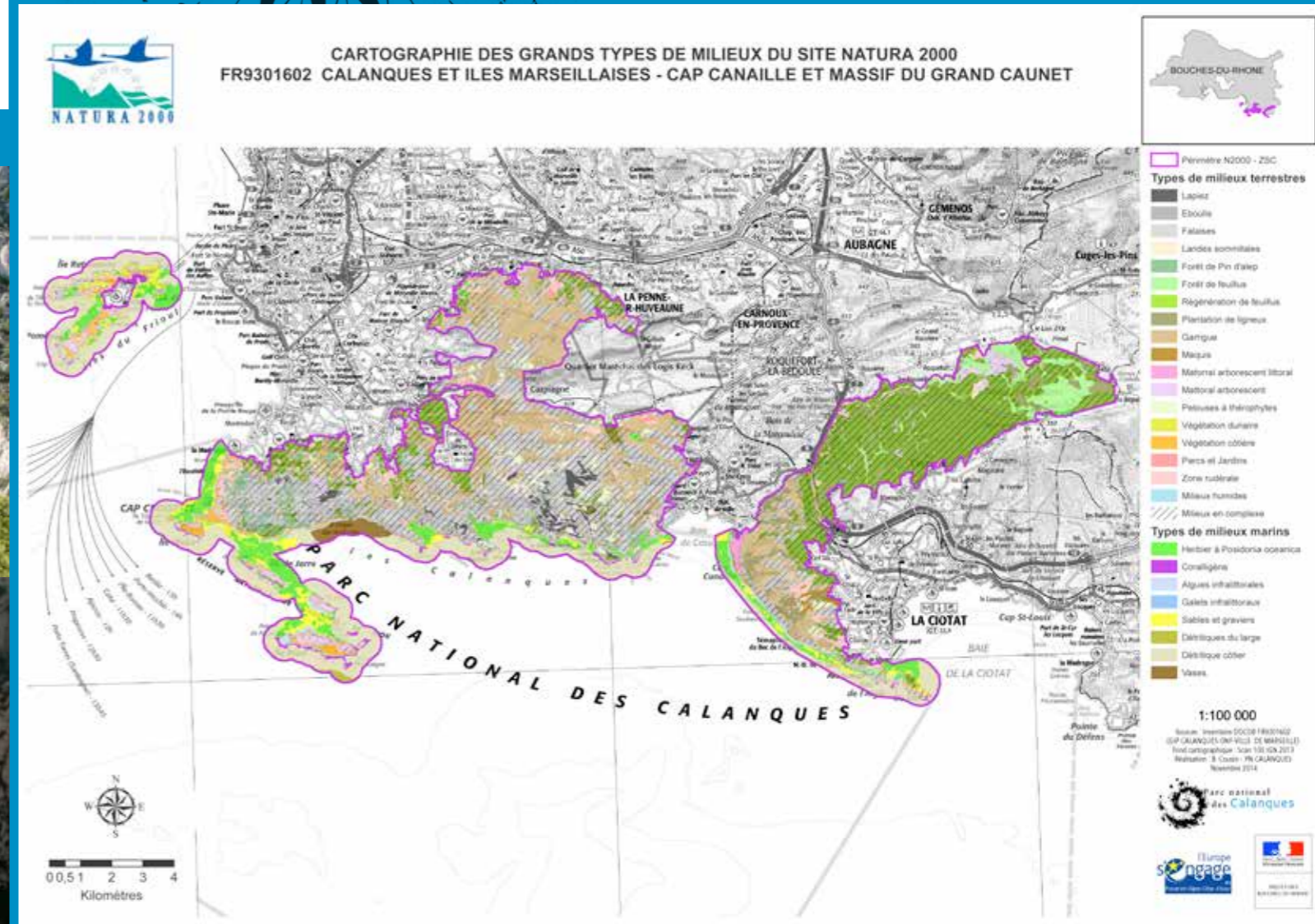
Certains milieux du massif ont été et restent encore actuellement très influencés par l'homme. C'est le cas des fronts de taille des carrières mais aussi des zones d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) qui le sont tous les trois ans. Les plantations, généralement consécutives à un incendie sont également des milieux qui peuvent être considérés comme artificiels. Elles sont parfois composées d'essences non autochtones comme le Cèdre de l'Atlas ou le Cyprès de l'Arizona.

Les milieux naturels à enjeux :

La plupart des milieux naturels décrits présentent des enjeux de conservation importants. Ce sont ceux dont la dynamique est la plus importante ou ceux particulièrement menacés par les incendies (garrigues, pelouses, chênaies) et par la fréquentation (éboulis) qui présentent le plus d'enjeux de préservation.



Les richesses d'une végétation typiquement méditerranéenne



Objectifs pour le respect des milieux naturels :

- Gérer le risque incendie
- Gérer la fréquentation
- Accepter l'intervention, non nécessairement néfaste au milieu - mise en défend de zone réféléchies en fonction de l'ensemble des enjeux
- Mettre en place les conditions de l'expérience de gestion à grande échelle et sur des lieux spécifiques
- Allier protections écologiques et dynamiques de gestion
- Associer les pratiques de gestion entre acteurs et fabriquer un plan de gestion commun

Des habitats vecteurs de typologies de gestion spécifiques - carte ONF



Le passage du feu



Après quelques jours/mois



Après quelques années



Après 5 années et plusieurs passages



Après 20 ans

La part du feu

Le feu modèle de manière naturelle le paysage méditerranéen, il est même essentiel dans le cycle de vie de certaines espèces. Cependant, si le passage d'un incendie réouvre des milieux et permet parfois d'apporter une certaine richesse en termes de biodiversité, le passage renouvelé de l'incendie sur un même espace lui a tendance à appauvrir le milieu. En effet, les espèces « s'épuisent » et l'on arrive à des garrigues monospécifiques de chênes kermès voire à des milieux nus. Sur les Calanques, le feu est passé partout dans les 60 dernières années et jusqu'à 6 fois au même endroit, cette fréquence bien trop importante est source d'appauvrissement du milieu et le risque doit être géré.

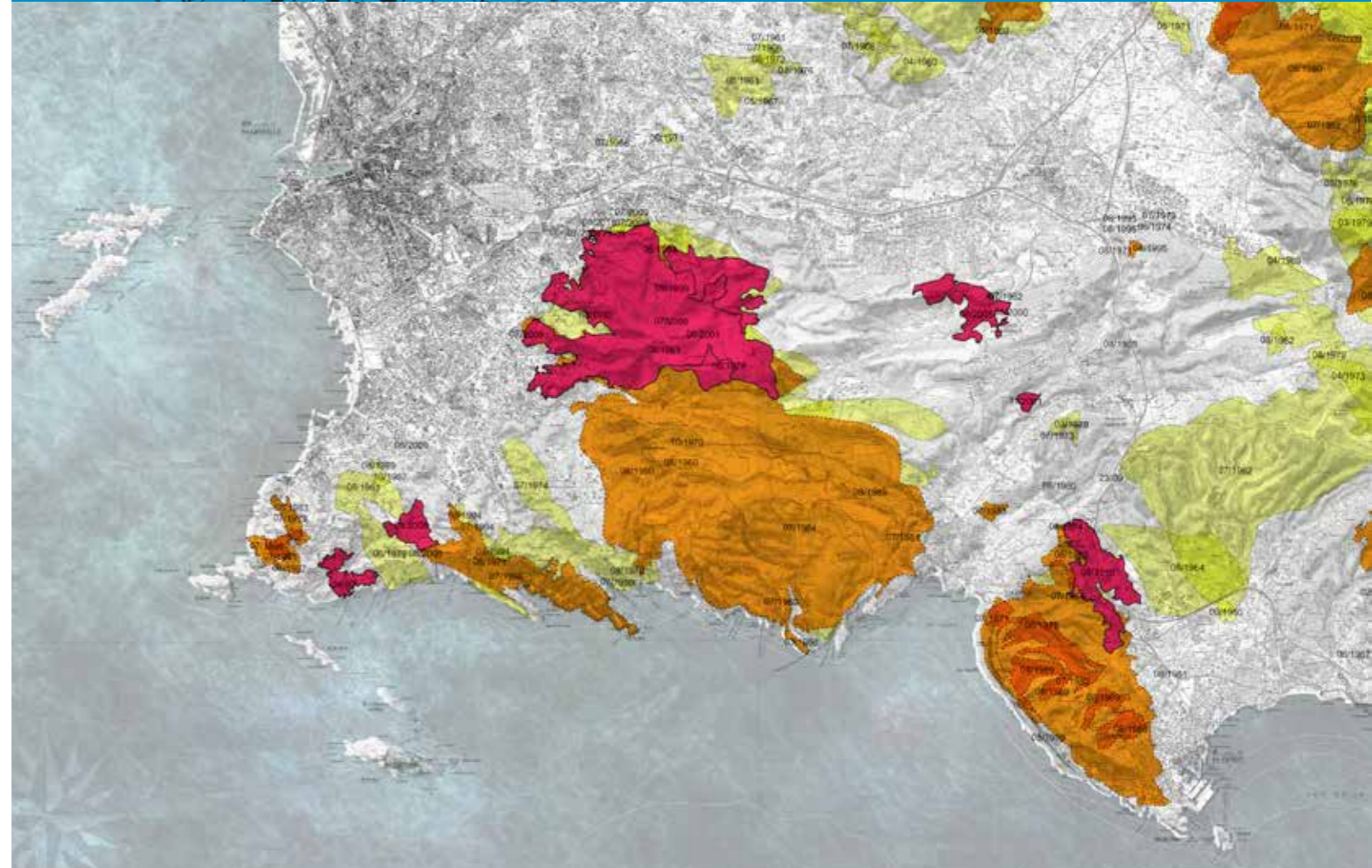
La protection des biens et des personnes :

Lorsqu'un incendie se déclenche, la priorité est la protection des personnes et des biens, les OLD visent à faciliter cette protection par une relative auto-protection des biens. Si celles-ci sont réalisées de manière conforme, elles remplissent ce rôle et les services de secours peuvent se concentrer également sur la protection de l'espace naturel. Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt vise à mieux protéger les personnes et les biens contre ce risque.

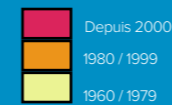
La gestion :

La protection des forêts contre l'incendie est essentielle pour éviter l'appauvrissement des milieux et la cicatrice paysagère du passage du feu. Afin de gérer ce risque, une stratégie de lutte à l'échelle du massif par une hiérarchisation des équipements et de leur entretien est nécessaire : c'est le rôle du Plan de Massif. Ce plan de massif, prévoira des zones de coupures de combustibles, des zones à entretenir à minima ainsi que les modalités d'entretien en prenant au maximum en compte l'ensemble des enjeux du territoire.

Des paysages soumis aux éléments



Les dates de passage du feu



Objectifs :

- Gérer la part du feu
- Protéger les biens et les personnes
- Limiter les risques d'incendie au travers d'un «Plan de Massif»
- Intégrer les pistes DFCl dans une vision paysagère en définissant les modalités d'entretien au sein du Parc National

Les franges urbaines du Parc

Une lisière à activer

Le coeur de parc à terre est constitué par trois structures paysagères majeures :

- La lisière urbaine
- Le massif
- La frange littorale

La question des franges renvoie à la limite dynamique entre espaces urbains et naturels. Cette limite est plus ou moins diffuse selon la trame urbaine ou la géographie : tantôt offrant un cadre géographique à la ville, tantôt se révélant être un belvédère mettant en scène la ville ou le massif. Sa gestion doit donc œuvrer pour le renforcement des dynamiques végétales spécifiques aux entités à partir desquelles les questions réglementaires se posent.



Contraste des formes urbaines et perméabilité, Saint-Loup, la Valbarelle, Marseille – Source : @ P.BLOT photographe, 2014



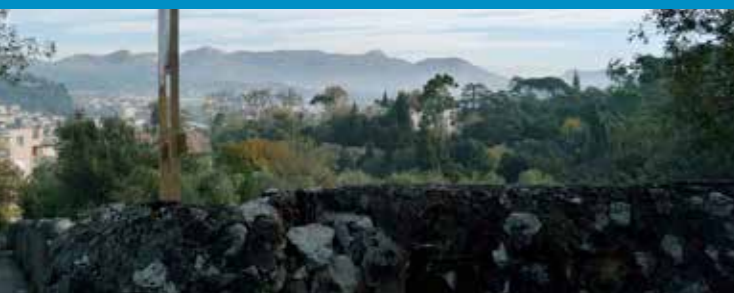
Une ville à distance du coeur de parc - photo @P.BLOT



La Rouvière (quartier Redon, La Panouse), 1971 – Source : google maps



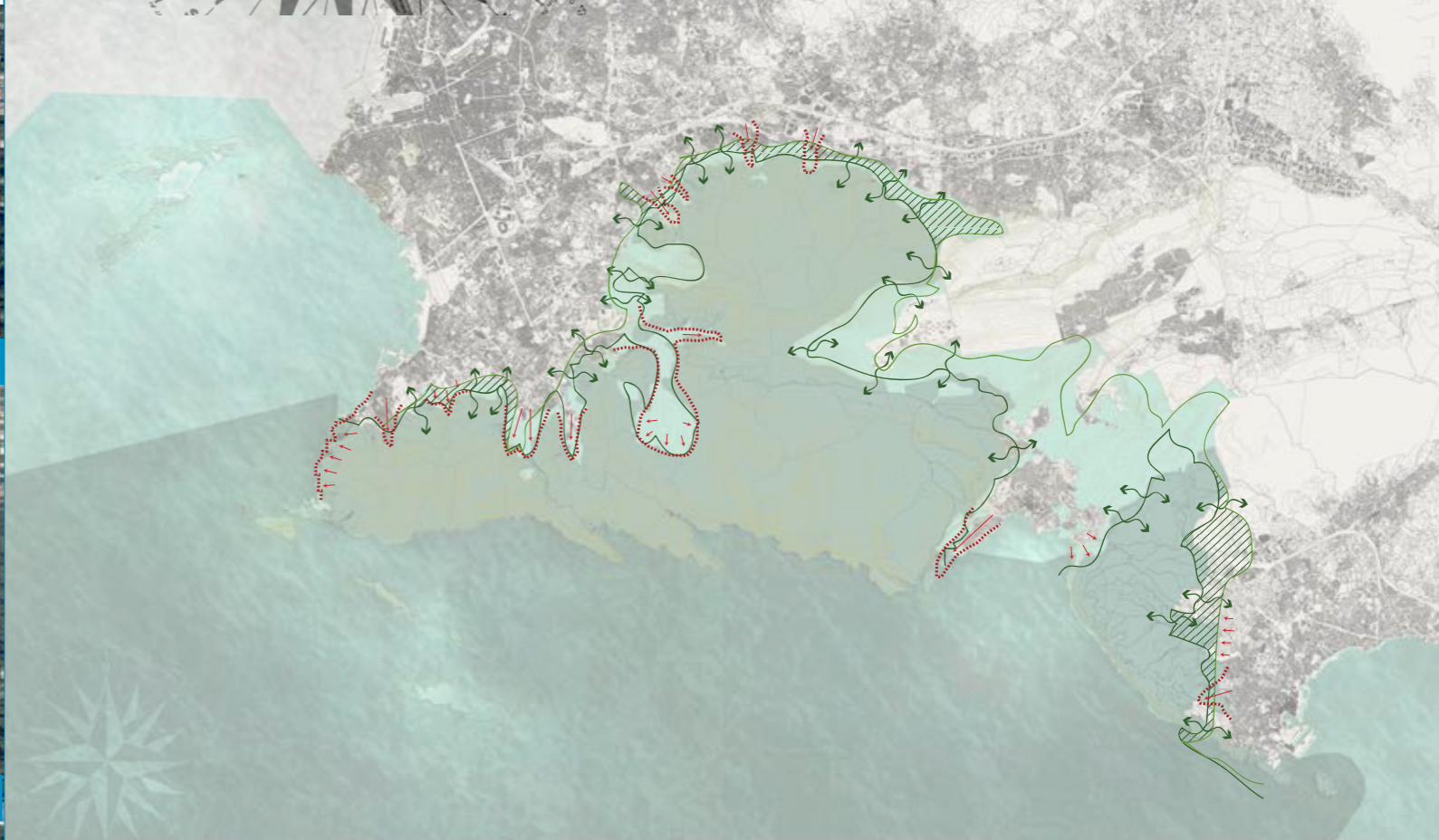
La ville et le parc, des lisières en interaction, La Cayolle - photo @P.BLOT



Traverse et tissu pavillonnaire ancien / Saint-Marcel. Vue vers le massif de l'Étoile. – photo Stéphane Bosc



Une zone de contact ville-nature, le parc dans la ville – photo coloco



Les franges urbaines

- Zone tampon
- Limite d'adhésion
- Limite coeur de Parc
- Franges soumises à la pression urbaine
- Porosités
- Pression urbaine

0 5 km

Des usages urbains

La lisière du Parc se caractérise par trois grandes typologies d'accès à partir desquels s'organisent l'accessibilité, l'aménagement et la fréquentation. À ce jour ces portes ne sont pas matérialisées sur le terrain. Il en résulte une limite impalpable entre le coeur de parc et l'aire d'adhésion qui provoque une difficulté majeure à s'orienter à la fois sur les pénétrantes ville-parc et le long de la lisière urbaine.

Une relation apaisée avec la ville

Les problèmes posés par l'anthropisation sont de deux natures : pollution et arasement culturel. De loin la pollution d'origine industrielle est le problème le plus grave et le moins abordé sur le site. L'arasement culturel vient de l'uniformisation des techniques d'appropriation de l'espace par l'industrie des loisirs. Cela concerne l'ensemble des parcs urbains dans le monde et non le seul parc des Calanques.

Objectifs :

- Révéler et hiérarchiser la zone de contact
- Considérer la limite comme une lisière poreuse
- Associer les acteurs gestionnaires de la frange et créer un laboratoire d'expérience
- Développer des niveaux d'attractivité différents le long de la lisière
- Considérer la frange comme un jardin
- Valoriser et hiérarchiser la trame viaire et les portes
- Mettre en place des graduants de naturalité, de gestion et d'aménagement

Les accès au Parc et l'accueil du public

Le Parc doit recevoir les visiteurs à travers des infrastructures qu'il doit bien accepter et accueillir. Savoir conduire au ralentissement, au stationnement puis à l'entrée d'un mode lent de visite du Parc doit induire cette dynamique.

La stratégie de stationnement, les capacités ainsi que les rythmes d'ouverture doivent être plus clairement énoncés. Le manque de présence et de cohérence de l'information nuit à la facilité des pratiques ainsi qu'à la visibilité du Parc comme structure d'accueil.

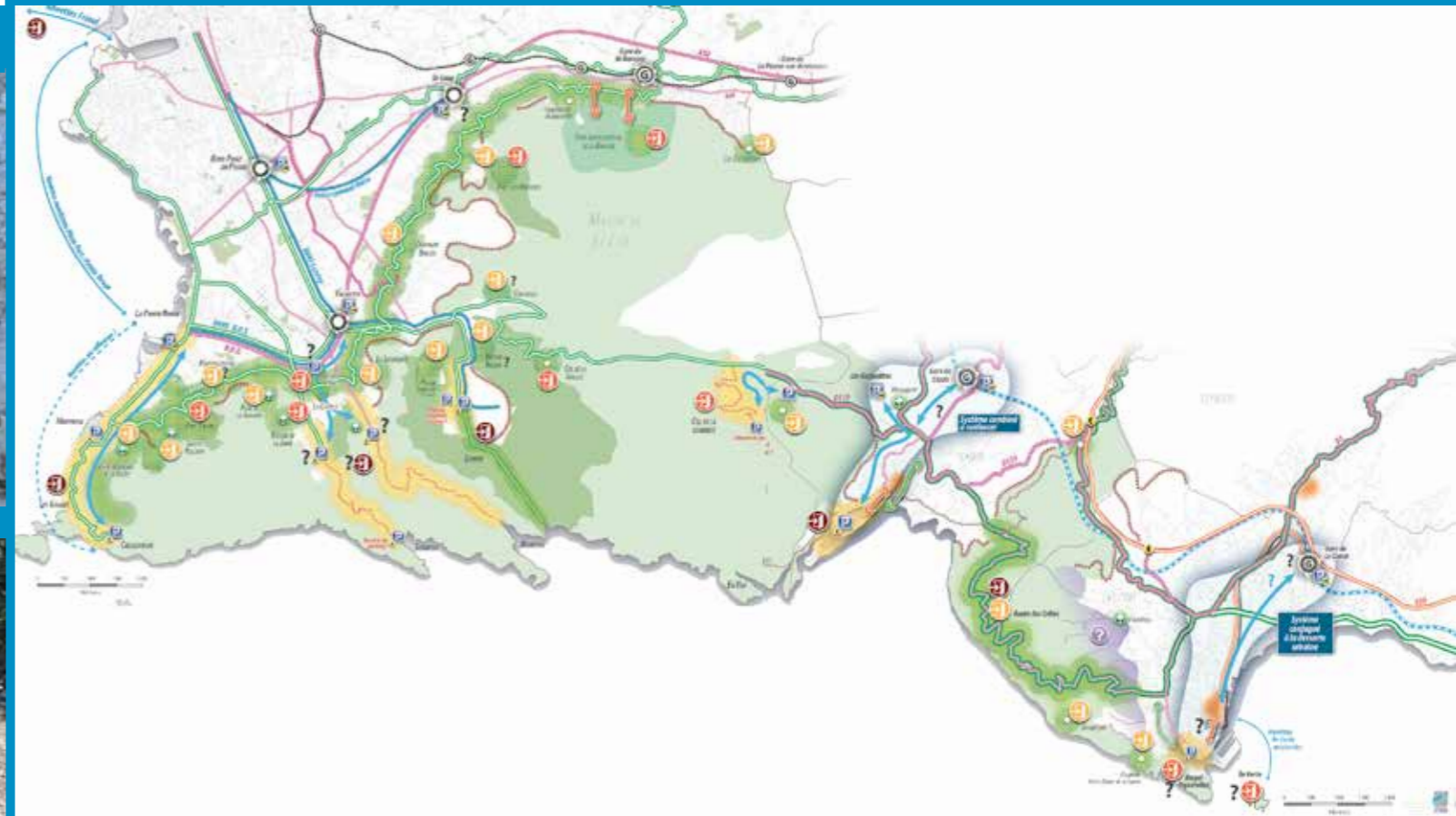
Plusieurs projets ponctuels d'aménagement ont vu le jour ou sont actuellement en construction pour faciliter les accès au public. La coordination des opérations dans le temps, ainsi que des recommandations ou guides de gestion sont à mettre en place par le Parc. La cohérence de ces projets viendra de l'intégration des décisions dans les moments opérationnels.



Quelle démarche d'information, pédagogie identifie le Parc et l'accueil des visiteurs? Comment mettre en valeur le Parc national en limitant sa marchandisation ?



Collection de panneaux informatifs - photos coloco



Les portes d'entrées d'équilibre

Elles se caractérisent par un espace d'accueil élargi au sein duquel des ballades courtes sont possibles. Elle permettent aussi de rejoindre des éléments marquants du paysage. Ces seuils d'entrée prennent place principalement aux emplacements des parcs urbains existants.

Les portes d'entrées remarquables

Elles correspondent aux "portes touristiques" où la fréquentation est la plus importante. Elles sont localisées sur la partie nord-ouest du massif qui est la frange en liaison directe avec la ville. Ces accès permettent de rejoindre facilement des éléments paysagers marquants du Parc national.

Les portes d'entrées locales

Elles sont des zones destinées à répartir la fréquentation sur les franges du massif, en alternative au coeur du massif. Elles correspondent à des zones d'attractivité ponctuelle de quartier (dans l'espace et dans le temps), connues par la population locale où la fréquentation du public peut-être maîtrisée (par le relief, le jalonnement...) ou balisée (randonnées sur sentiers bien délimités...) Elles répondent à un besoin de nature de proximité et peuvent supporter une fréquentation itinérante (touristique ou locale) et par conséquent, une pression moins élevée en termes de stationnement.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	PRINCIPES D'ACCÈS
Coeur PNC (Arrêté de PEC)	Maîtrise différenciée des accès voitures et du stationnement
Espaces verts Marseille	Limitation d'accès évolutive
Réseau voirie structurant	Réseau de pôles d'échanges : assurer la transition entre la ville et le parc
Voies d'accès principales	Point stratégique pour une gestion du stationnement en amont
Axe de transports collectifs structurants en projet	Organisation d'un système de parkings dissuasifs
Axe de transports collectifs structurants en question	Politique combinée de parking + transport collectif
Accès au massif limité (relief...)	Itinéraires cyclables urbains/loisirs structurants
Zapfel existante	Liaisons douces à favoriser
Zapfel linéaire existante	
Point d'attractivité ponctuelle avec ou sans départ de sentier	

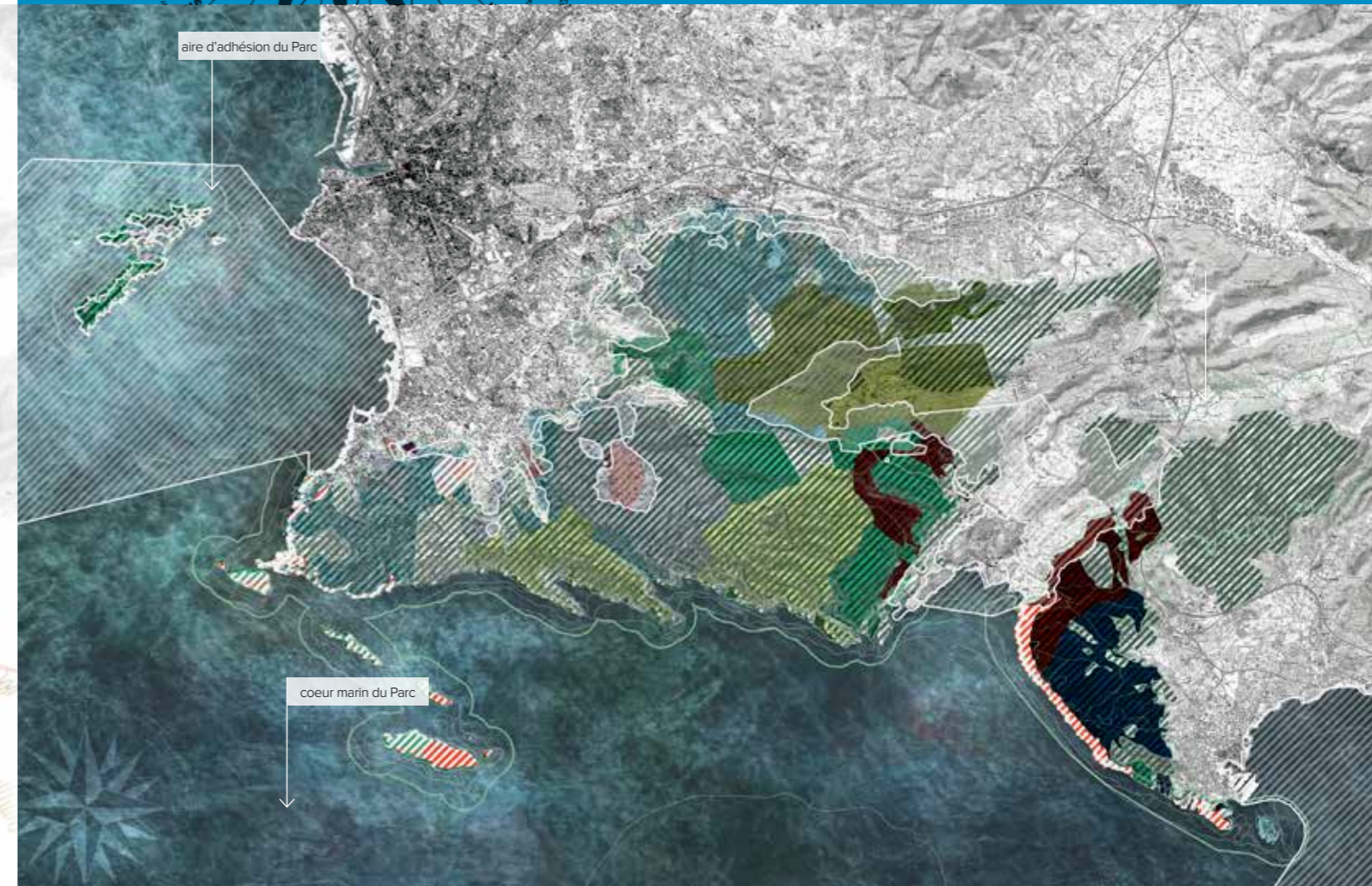
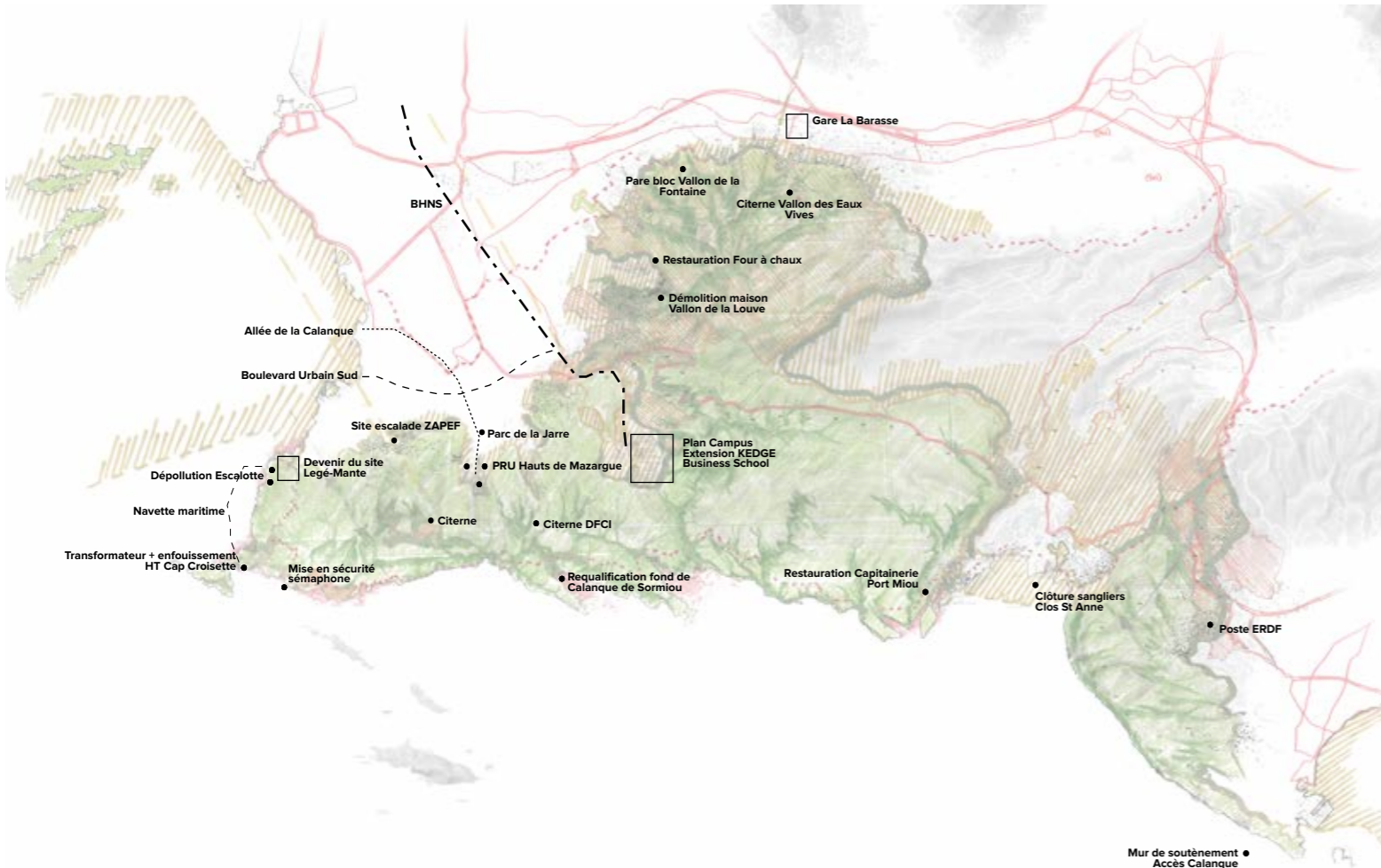
- Objectifs :**
- Organiser l'accueil et les usages
 - Renforcer et valoriser les typologies d'accès le long de la lisière urbaine
 - Hiérarchiser les typologies d'aménagements sur ces portes en fonction des usages et de la fréquentation
 - Rendre lisible le parc depuis les villes adjacentes
 - Construire un message pour le paysage à venir
 - Considérer l'ensemble du vivant dans la stratégie de communication
 - Maîtriser la fréquentation automobile aux abords et dans le Parc

Les acteurs et l'organisation de la gestion du territoire

Depuis la création du Parc, l'ensemble des acteurs gestionnaires sont sensibles aux objectifs de préservation des milieux mais demandent le cap à suivre pour pouvoir agir de manière réfléchie avec une logique globale. L'ensemble des gestionnaires travaillent encore trop souvent de leur côté alors qu'une gestion mise en commun pourrait répondre et faciliter les objectifs de valorisation et de protection de chacun. C'est l'un des atouts majeurs de ce Plan de Paysage.

Le territoire des Calanques doit trouver une stratégie de communication porteuse d'un projet pédagogique signifiant l'ensemble du vivant et sa valeur ethnobotanique. Le Plan de Paysage du Parc national des Calanques est l'occasion de construire un projet porteur des pratiques possibles et des connaissances du paysage méditerranéen.

Une vision commune entre acteurs du territoire



Les projets émergents sur le territoire :

- Plan de rénovation urbaine Hauts de Mazargues
- Allée de la Calanque
- Théâtre du Centaure – parc de la Jarre
- Dépollution Escalette – Saména
- Navette maritime Vieux port - les Goudes
- Projet Life littoral Cap Croisette et Frioul
- Espace d'accueil Villa Marine
- Boulevard Urbain Sud
- BHNS Luminy
- Plan Campus
- Schéma de secteur vallée de l'Huveaune
- Requalification fond de calanque Sormiou
- Restauration capitainerie Port Miou
- Mise en sécurité sémaphore Callelongue
- Aménagement escalade ZAPEF Roy René

Les limites de protection

- limite du Parc national des Calanques
- limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
- site classé

Les propriétaires fonciers

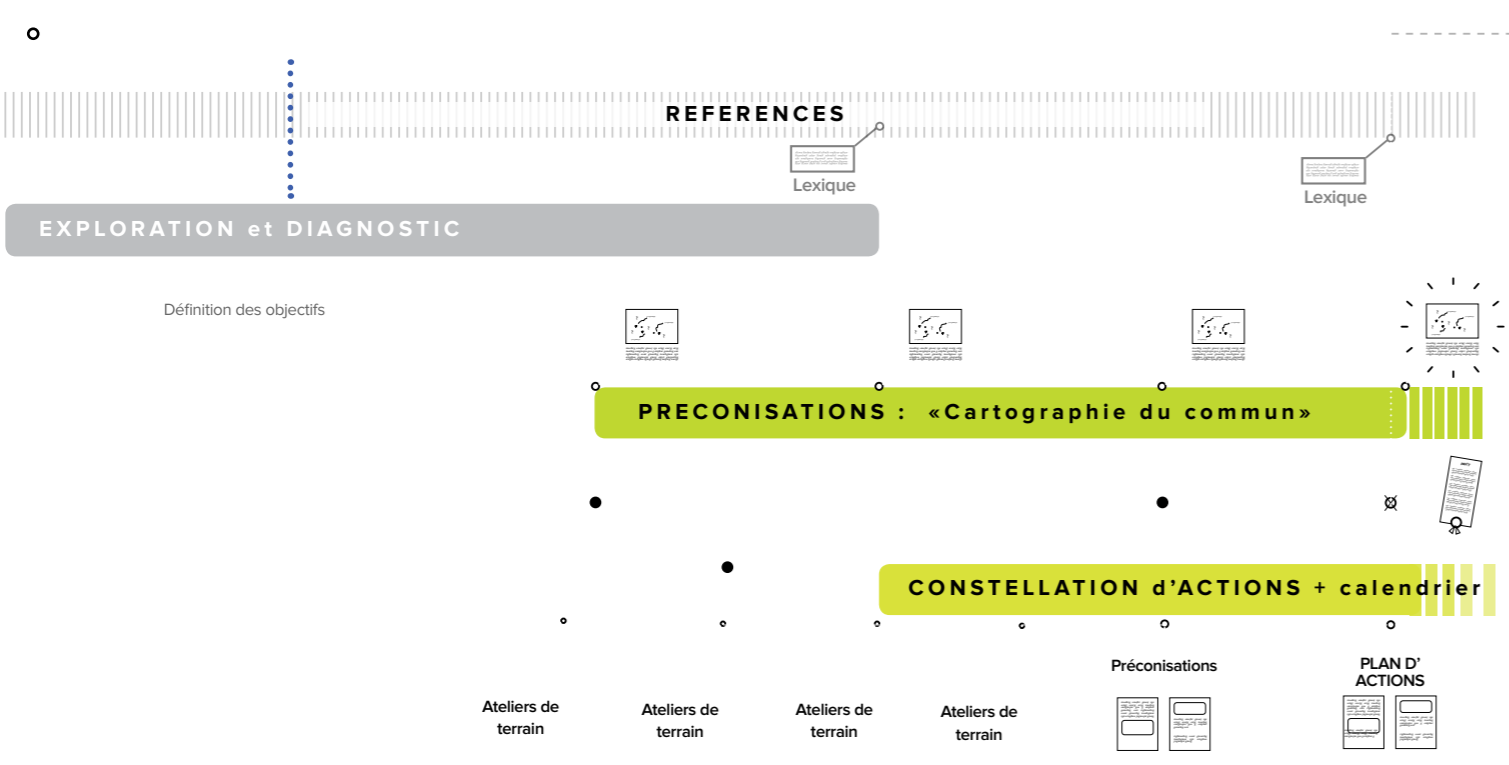
- Cassis
- Conseil Général du 13
- Conservatoire du littoral
- Etat, ministère de la défense
- Ministères
- La Ciotat
- ONF
- Région
- Marseille

Objectifs :

- Considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire indépendant
- Permettre la bonne coexistence de la ville et de l'espace naturel exceptionnel
- Inscrire les usages dans le développement durable
- Réduire les risques incendie
- Valoriser et faire perdurer dans le temps un territoire de qualité

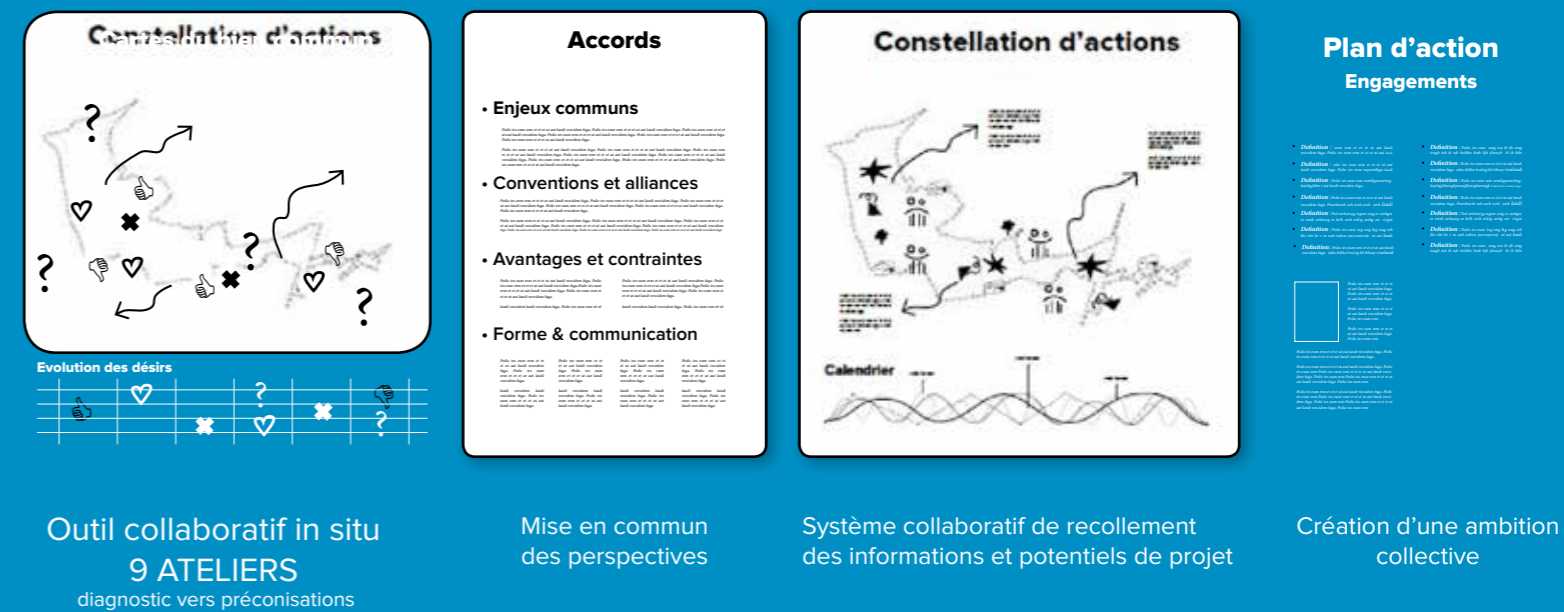


Séquences de travail du Plan de Paysage



Planning des concertations entre divers acteurs

La démarche vers un Plan d'action commun



Pilotage institutionnel :
 Un comité de pilotage (CoPil) composé d'élus et de membres du Conseil d'administration (CA) du Parc national des Calanques sera composé et chargé du suivi institutionnel du Plan de Paysage. Il validera chaque phase du projet et présentera le projet final au CA qui l'approuvera pour le Parc.
 Un comité technique (CoTech) est composé d'agents des collectivités, des établissements publics et de l'Etat impliqués dans le projet ainsi que de membres du Conseil scientifique et du Conseil économique social et culturel du parc. Ce comité chargé de préparer les travaux du CoPil pourra autant que de besoin inviter des personnes à le rejoindre.

En conclusion

1/ Objectifs de qualité paysagère

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

Formulés et portés par cette autorité publique, à l'issue d'une large concertation, ils visent :

- à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé,
- à orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein du territoire considéré.

Formuler des «objectifs de qualité paysagère» c'est comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir ensemble à son évolution. Alors que le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société, formuler des objectifs de qualité paysagère, c'est se donner les moyens de construire un projet de territoire partagé, dans lequel chacun individuellement et la société dans son ensemble, puisse se reconnaître.

extrait de méthodologie des plans de paysage.

2/ Vers des orientations générales en matière de paysage

>Facteurs d'évolution

Le Parc doit devenir un levier d'actions en faveur de la nature à plus large échelle. Son rôle actif dans l'animation des politiques de communication est essentiel.

Distinguer deux zones clés du Parc :

1// Cœur de Parc :

- Désaménager et conserver le cœur de Parc
- Gestion patrimoniale de conservation des richesses des milieux : accueil du public extensif et gestion du risque incendie

2// Zone de contact urbaine :

- Aménager les franges : accueillir le public et anticiper la
- Gestion des milieux : Aménager et protéger les franges urbaines

3/ Axes et priorités d'intervention

- Utiliser le Plan de Paysage comme levier des politiques publiques pour l'excellence des interventions sur le territoire
- Potentiels pédagogiques à l'échelle de la Métropole : rôle d'activation de la logique de massifs et littoral à mettre en place.
- Rechercher de nouveaux rapports entre demande de «nature» des citoyens et respect de la biodiversité

4/ Enjeux

L'enjeu fondamental du Parc national : «la protection du cœur de Parc devra être une référence nationale et internationale, à la hauteur de sa valeur patrimoniale tout en prenant en compte les activités locales existantes» (Acout 1, 2009)

• Qualité et d'excellence des paysages :

Engagement de qualité au niveau des instances internationales
Responsabilité de conservation et de laboratoire

• Corriger et éviter les pollutions et nuisances :

Influences du Parc dans l'espace et la vie du territoire, diffuser le respect du vivant dans tous les milieux anthropisés : changement de comportements urbains?
Diminution des pollutions

• Conservation de la biodiversité :

Engagement pour la préservation/conservation
Engagement pour la renaturation/réimplantation

• Aménagement et pratiques contemporaines :

Limiter les pressions urbaines, constructions en limite de Parc et la circulation automobile
Renaturer les franges et gérer les transitions avec la ville
Aménager des portes, structures d'accueil et d'information dans les zones d'attraction majeure : services, aménités, signalétique, orientation et communication
Cartographier une nouvelle vision du Parc avec les acteurs impliqués

• Gestion des espaces naturels

Définition des méthodes et plans de gestion par unités paysagères
Gérer les dynamiques du paysage naturel jusque dans les espaces urbains La part du feu : incendies et rôle du feu (positiver le risque)
Développer le rôle de la gestion agricole et implanter des gestions jardinières
Interroger les nouveaux usages des sols possibles

• Anthropique et social

Education à l'environnement et au développement durable
Changement du regard social
Gestion de la fréquentation et des activités
Patrimoine culturel, les habitants et les usagers,
Vision et image du Parc et changement de regard historique (en ville, aux portes, dans le Parc)
Développement économique soutenable

• Gouvernance du plan de paysage

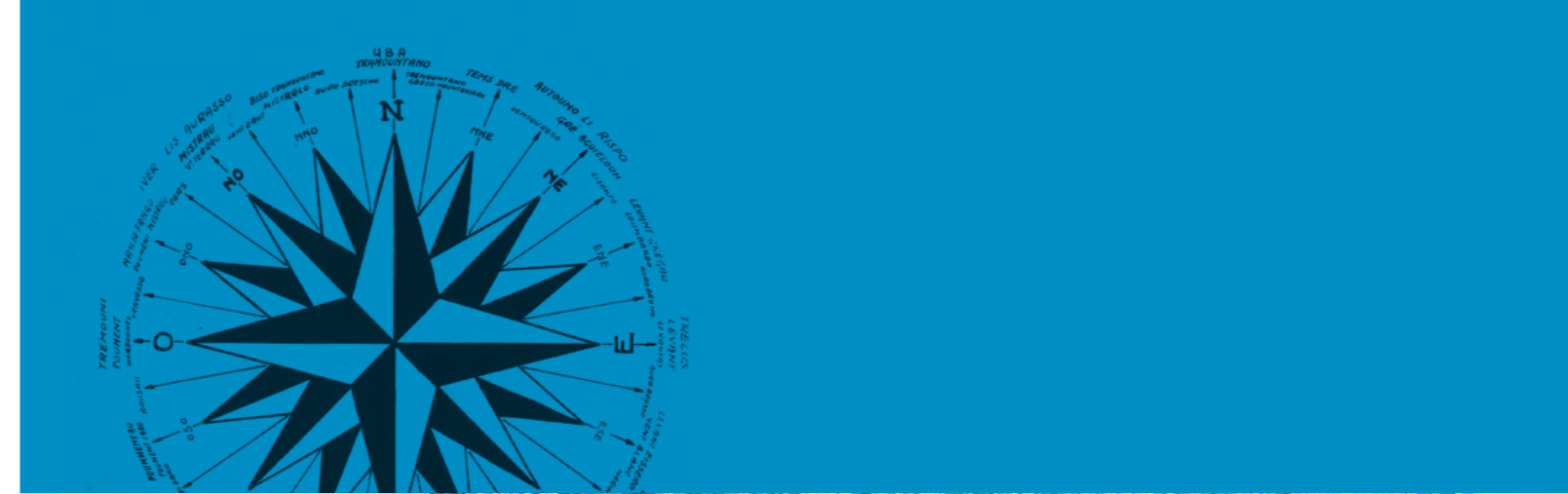
Le devenir d'un plan d'actions : définir une structure qui gère les processus de projets multi-acteurs
Construire un calendrier commun d'intervention
Créer une plateforme d'information commune actualisée

**Comment ne pas devenir une réserve ?
Comment habiter les Calanques dans le futur ?**

Un patrimoine naturel à préserver

Un territoire à ménager

Un Parc à aménager



1- NATURE ET BIODIVERSITE	2- PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS	3- URBANISATION ET FRANGES	4- ACCUEIL DU PUBLIC ET USAGES	5- GESTION DU FEU
<ul style="list-style-type: none"> Emjeux de biodiversité Massifs des zones agricoles Noyau faunistique Préserver des contrastes écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Fractures de biodiversité Protéger des motifs paysagers prédominants Pollutions et nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs vitifiées par l'urbanisation Calanques sous pression anthropique Extension du cœur de Parc vers la ville Pressions urbaines Nature en ville 	<ul style="list-style-type: none"> Emjeux d'accueil du public Grande Biodiversité Porte fréquentation terrestre Accès/ports Améliorer l'accueil du public Améliorer l'information Parking 	<ul style="list-style-type: none"> Emjeux maritimes Porte fréquentation maritime Nouveaux maritimes Ports Lignes aquatiques Aire de mouillage

Vers un plan d'actions :
Imaginer de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement en lien avec l'urbanisation croissante :

- > Connaissance et Transmission
- > Protection et aménagement
- > Gouvernance et participation

Rassembler sur le territoire des projets déjà existants, en cours d'élaboration ou en cours de planification :

- > Une carte des Constellations d'actions à planifier
- > Un calendrier des Calanques commun à mettre en place



LEGENDE

1- NATURE ET BIODIVERSITE

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canaux
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI
- Sentiers balisés
- Enjeux de biodiversité
- Maintenir des zones agricoles
- Noyau faunistique
- Préserver des continuités écologiques

0 1 2 3 5km



LEGENDE

2- PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS







- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canaux
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI
- Sentiers balisés
- Fractures de biodiversité
- Protéger des motifs paysagers prédominants
- Pollutions et nuisances

0 1 2 3 5km



LEGENDE

3- URBANISATION ET FRANGES

- | | | |
|---|--|--|
|  Coeur de Parc |  Vallons infiltrés par l'urbanisation |  Création du Boulevard Urbain Sud |
|  Aire d'adhésion |  Calanques sous pression anthropique |  Pénétrantes et tangentes au Parc |
|  Coeur marin |  Extension du coeur de Parc vers la ville | |
|  Aire maritime adjacente |  Pressions urbaines | |
|  Site classé |  Nature en ville | |
|  Axes aquatiques et canaux | | |
|  Axes routiers majeurs | | |
| Pistes DFCI | | |
| Sentiers balisés | | |

0 1 2 3 5km



LEGENDE

4- ACCUEIL DU PUBLIC ET USAGES
















- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Coeur de Parc Aire d'adhésion Coeur marin Aire maritime adjacente Site classé Axes aquatiques et canaux Axes routiers majeurs Pistes DFCI Sentiers balisés | <p>Enjeux d'accueil du public</p> <ul style="list-style-type: none"> Grande Randonnée Forte fréquentation terrestre Accès/portes Améliorer l'accueil du public Améliorer l'information Parking | <p>Enjeux maritimes</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte fréquentation maritime Navettes maritimes Portes Loisirs aquatiques Aire de mouillage |
|---|---|---|





LEGENDE

5- GESTION DU FEU

- | | |
|---|--|
|  Cœur de Parc |  Aléas induits des feux de forêt |
|  Aire d'adhésion |  Aléas subits des feux de forêt |
|  Cœur marin |  Citernes DFCI |
|  Aire maritime adjacente |  Point d'eau DFCI |
|  Site classé |  Poteaux incendie |
|  Axes aquatiques et canaux |  OLD : Obligation légale de débroussaillage |
|  Axes routiers majeurs | |
|  Pistes DFCI | |
|  Sentiers balisés | |





LEGENDE

1- NATURE ET BIODIVERSITE

- Enjeux de biodiversité
- Maintenir des zones agricoles
- Noyau faunistique
- Préserver des continuités écologiques

2- PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS

- Fractures de biodiversité
- Protéger des motifs paysagers prédominants
- Pollutions et nuisances

3- URBANISATION ET FRANGES

- Vallons infiltrés par l'urbanisation
- Calanques sous pression anthropique
- Extension du coeur de Parc vers la ville
- Pressions urbaines
- Nature en ville
- Création du Boulevard Urbain Sud
- Pénétrantes et tangentes au Parc

4- ACCUEIL DU PUBLIC ET USAGES

- Enjeux d'accueil du public
- Grande Randonnée
- Forte fréquentation terrestre
- Accès/portes
- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer l'information
- Parking
- Enjeux maritimes
- Forte fréquentation maritime
- Navettes maritimes
- Ports
- Loisirs aquatiques
- Aire de mouillage

5- GESTION DU FEU

- Aléas induits des feux de forêt
- Aléas subits des feux de forêt
- Citernes DFCI
- Point d'eau DFCI
- Poteaux incendie
- OLD : Obligation légale de débroussaillage

